



**Ville d'Ostwald**  
Eurométropole de Strasbourg

**ARRETE MUNICIPAL RUE DE NANCY**  
**N° 160419AR088**

**Le Maire de la Commune d'Ostwald,**

VU l'article 3, titre XI de la loi des 24 et 26 Août 1790 sur l'organisation judiciaire ;

VU l'article 16 de la loi du 6 Juin 1895 sur l'organisation municipale ;

VU les dispositions du Code de la Route ;

VU la demande formulée par l'Entreprise « SOBECA » ;

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Nancy durant les travaux ;

**arrête :**

**Article 1er** : Par suite de travaux pour la pose de réseaux électriques, le stationnement et la circulation seront réglementés entre le numéro 32 et le numéro 36 rue de Nancy du 25/04/2019 au 24/05/2019.

**Article 2** : *La circulation sera réglementée par panneaux CK18, la chaussée sera rétrécie, la vitesse sera limitée à 30 km/h et les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.*

**Article 3** : Le stationnement sera interdit à tous véhicules dans la zone des travaux.

**Article 4** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée du chantier huit jours avant le début des travaux. L'intervention de la Police, se fera uniquement en cas de constat sur place de la conformité de la signalisation, après appel du demandeur au 03.88.66.84.20 (Police Municipale) dès l'installation des panneaux.

**Article 5** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6** : Monsieur le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald et Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald sont chargés d'assurer, chacun en ce qui le concerne, l'exécution du présent arrêté.

**Article 7** : Transmis à :

- M le Sous-Préfet chargé de Mission, chargé de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne ;
- M. le Procureur de la République à Strasbourg ;
- M. Joan HILD, Aide conducteur de travaux chez SOBECA, ZI Route de Bouxwiller, BOUXWILLER ;
- M. le Brigadier-Chef, commandant le Poste de Police Nationale d'Ostwald ;
- Mme. M. les Responsables des services communication et techniques de la Ville d'Ostwald ;
- M. le Chef de Poste de la Police Municipale d'Ostwald.

Fait à OSTWALD, le 16.04.2019.

Le Maire,  
Jean-Marie BEUTEL



3, rue Albert Géric - CS 60010 - 67541 OSTWALD Cedex

Tél. 03 88 66 30 34 - Fax 03 88 67 11 74 - Site Internet : [www.ville-ostwald.fr](http://www.ville-ostwald.fr)